

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 12/06/2025
Et
Publication ou notification du :
12/06/2025

L'an 2025, le 2 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/05/2025.

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, SIMONIN Denis, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mme ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, MM : BONZON Sébastien à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, LANDAIS Romain à M. ROBIN Xavier
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle

46/2025 – TARIFS 14 JUILLET

Madame Marie-Claude BONZON, conseiller délégué à l'animation présente le programme des festivités du 14 juillet.

Elles se tiendront au stade Auvray Lefebvre pour se clôturer par le feu d'artifice tiré du city-stade.

Elle propose de fixer les tarifs du repas à 18 € pour les adultes et 9 € pour les enfants et de définir les conditions de gratuité.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la proposition de la commission "animations" ;

Considérant les dépenses engagées pour les festivités du 14 juillet,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- de fixer comme suit les tarifs du repas du 14 juillet 2025 :
 - 18 € pour les adultes ;
 - 9 € pour les enfants à partir de 12 ans ;
- d'accorder la gratuité aux musiciens, les agents municipaux et leurs conjoints ;
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/06/2025

Le Secrétaire de Séance
Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle



Le Maire,
Pascale DEVALLEE

